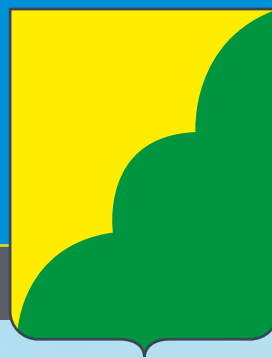


VÉNÈS

Bulletin communal 2023



Mairie de Vénès | 1, place de la Mairie | 81440 Vénès | Tél. 05 63 75 91 14 | accueil@mairie-venes.fr | www.mairie-venes.fr

SOMMAIRE

• Edito / Adresses utiles	2
• Compte rendu / En bref	3
• Compte rendu / Budget 2023	4
• Compte rendu / Urbanisme 2023	5
• Compte rendu / État civil 2023	8
• A noter	10
• La vie associative	11



L'Édito

2023, aura été d'un point de vue météorologique une année atypique.

Printemps pluvieux, été sec et plus chaud qu'à l'accoutumée et deux mois de pluie en fin d'année.

Fort heureusement, nous n'avons pas subi de catastrophe comme certaines régions de France.

Ces événements climatiques ont été dramatiques pour certains et nous devons nous interroger sur les causes mais aussi sur les conséquences de notre mode de vie et sur l'organisation territoriale.

Le PLUI engagé depuis 5 ans nous apporte certaines réponses sur notre habitat en précisant la constructibilité ou non de certaines zones à risque.

Notre mode de vie nous amène à produire beaucoup de déchets qui sont collectés séparément (*bac jaune ou bac vert*).

Une nouvelle étape vient d'être franchie avec les sacs orange qui, sans tournée supplémentaire, permettent de collecter les déchets de cuisine et autres fermentescibles confortant ainsi la production de biogaz.

De même le recensement du potentiel énergétique et la localisation des zones d'énergies renouvelables (*type d'énergie, surface*) permettront d'avoir davantage d'énergie propre et donc de limiter les gaz à effet de serres en partie responsables du réchauffement climatique.

Tous ces éléments sont en réels progrès et nous incitent, chacun à notre niveau à aller de l'avant et préparer un monde meilleur pour nos enfants.

Au nom du conseil municipal je vous souhaite une bonne et heureuse année 2024 et surtout bonne santé.

Le Maire,
Christian GALZIN

CONTACT MUNICIPALITÉ

▶ Maire	GALZIN Christian	06 14 48 96 02
▶ 1 ^{er} adjoint	ALBERT Christophe	06 15 85 28 11
▶ 2 ^{ème} adjoint	GRAISSAGUEL Sandrine	06 87 18 41 54
▶ 3 ^{ème} adjoint	VALERY Alexandra	06 70 77 85 82
▶ 4 ^{ème} adjoint	REDOULES Jérôme	06 09 14 42 76
▶ Mairie	Secrétariat	05 63 75 91 14

ASSOCIATIONS

▶ ADMR	BAÏSSE Virginie	06 07 65 03 76
▶ FAMILLES RURALES	JAUZION Dany	05 63 75 30 26
▶ ACCUEIL DE LOISIRS	CARAYON Sandrine	05 63 75 04 01
▶ ECOLE	THOREAU Guylaine	05 63 75 97 98
▶ APEL Parents d'élèves	GALZIN Adeline	06 70 34 80 03
▶ COMITE DES FETES	ALBERT Romain	06 88 91 00 63
▶ THÉÂTRE IZARELIE	CARAYON Jean-Claude ...	05 63 75 83 57
▶ RELAIS EGLISE	VAURS Jeanine	05 63 70 28 67
▶ ATELIER BLEU-COBALT	KARSENTI Christiane ...	07 77 28 08 85
▶ CLUB DE FOOTBALL	ALBERT Franck	06 20 76 63 85
▶ SOCIETE DE CHASSE	JAUZION Pierre	05 63 75 30 26
▶ GENERATIONS MOUVEMENT	MENOU Elia	05 63 75 93 91
▶ ANCIENS COMBATTANTS	REPAUX Alphonse	05 63 55 64 64
▶ CROIX ROUGE	HERAIL Philippe	06 07 36 90 16

NUMÉROS UTILES

▶ SAMU	15
▶ GENDARMERIE	17 ou 05 63 70 83 10
▶ POMPIERS	18
▶ URGENT - Numéro prioritaire sur les téléphones portables	112
▶ URGENT - Numéro prioritaire aux personnes sourdes et malentendantes	114
▶ MEDECIN DE GARDE	3966
▶ PHARMACIE DE GARDE	3237
▶ PRESSE - Correspondant local ALBERT Jacky	06 51 39 45 30
▶ VEOLIA	08 11 90 29 03

INFOS PRATIQUES

▶ MAIRIE DE VENES Heures d'ouverture : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 14h00 à 18h00 Tél. 05 63 75 91 14 - accueil@mairie-venes.fr - www.mairie-venes.fr
▶ AGENCE POSTALE COMMUNALE Heures d'ouverture : Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 9h30 à 12h30 et le Mercredi de 10h30 à 12h30 - Tél. 05 63 82 03 97
▶ ADMR Permanence : Lundi de 14h00 à 17h00 et Jeudi de 9h00 à 12h00 Tél. 05 63 70 75 56 - Local de la mairie rez de chaussée
▶ DÉCHÈTERIES - www.trifyl.fr LAUTREC - Route de Puycalvel - Tél. 05 63 71 10 14 Mercredi et Samedi 9h00-12h00 et 14h00-18h00 RÉALMONT - Zone de la Prade - Tél. 05 63 55 60 68 Du Mardi au Samedi 9h00-12h00 et 14h00-18h00 SAINT-GERMIER - ZAC de Plaisance - Tél. 05 63 59 08 76 Du Mardi au Samedi 9h00-12h00 et 14h00-18h00

Séance du 24 janvier 2023

Syndicat Mixte du Dadou : Modification des statuts

Le Comité Syndical du SMAH du Dadou a, par la délibération N° 2022-022 en date du 25 novembre 2022, approuvé le projet de modification des statuts dudit syndicat. Cette modification a pour objet d'intégrer la commune d'Alban dans le périmètre d'action du Syndicat du Dadou.

Branchement électrique - Place des Mûriers

M. le Maire présente le devis du SDET concernant le branchement individuel à puissance limitée en triphasé pour la place des Mûriers.

Le coût global de l'opération est estimé à 2 006,72 € HT avec une contribution communale de 1 204,03 €. La contribution pourra être réévaluée en fonction de l'étude sur site, si une extension ou des travaux supplémentaires étaient nécessaires.

Séance du 28 février 2023

Investissement - Orientations pour 2023

Budget Commune

Implantation d'un city stade

Embellissement de la rue des Bons Enfants

Réfection extérieure de l'agence postale communale

Climatisation du local poubelle du pôle enfance

Réfection du clocher de l'église

Modulation de l'éclairage public nocturne

Branchement électrique pour les manifestations locales, place des Mûriers

Acquisition de matériels pour la salle communale

Equipement terrain de foot (éclairage et filets)

Voirie communale (*chemin de La Landette, Route de Saint-Laurent, Chemin des Peupliers, enrochement Route de La Tailladié ...*)

Acquisition d'un tracteur tondeuse pour le service technique

Budget Assainissement

Finalisation du diagnostic de réseau et extension de réseau – Route des Fournials

Budget Lotissement

Bassin de rétention

Chemin de Vabre

M. le Maire évoque l'entretien du 20 février avec les propriétaires concernant la dégradation du chemin rural qui mène à leur habitation. Ces derniers ne souhaitent pas participer financièrement à d'éventuels aménagements du chemin.

Projet de construction - Route des Fournials

Dans le cadre d'un projet de division des parcelles cadastrées C n° 853 et n° 854, le propriétaire actuel souhaite mettre à la vente une partie du terrain.

Vu le zonage en matière d'assainissement collectif, une extension du réseau eaux usées serait nécessaire.

Chantier Loisirs Jeunes 2023

Généralement, l'association Familles Rurales organise chaque année un CLJ en partenariat avec la CCLPA. Pour l'été 2023, la municipalité propose d'aménager le poids public pour permettre aux jeunes de réaliser une « boîte à livres ».

Séance du 4 avril 2023

Vote des comptes de gestion 2022

M. le Maire rappelle que les comptes de gestion sont établis par le comptable public et retrace l'ensemble des opérations comptables réalisées par la collectivité. Ils sont fidèles aux comptes administratifs 2022.

L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

... un an après !



La dernière phase de rénovation du bâtiment de l'agence postale est maintenant terminée. Un crépi clair, la mise en valeur des encadrements d'ouverture en briques, les volets colorés en font un bâtiment bien intégré dans l'allée de la Forge.

Dans ce local dont l'intérieur a été rénové précédemment, sachez que vous avez à disposition un ordinateur qui vous permettra de réaliser vos démarches.

LA BOÎTE À LIVRES

Chantier Loisirs Jeunes de Familles Rurales



Le poids public change de fonction.

Il y a quelques années déjà, la municipalité avait choisi de conserver le poids public comme témoignage d'une activité passée.

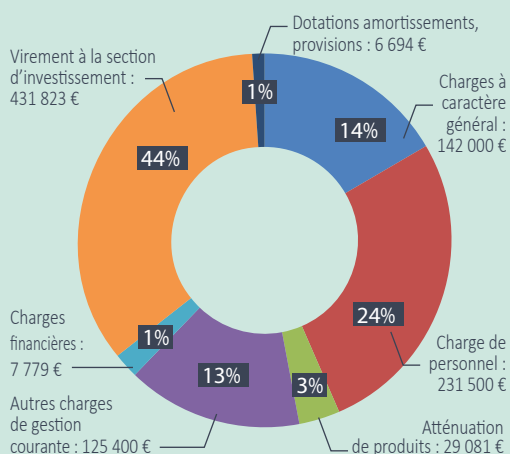
Ce petit bâtiment au cœur du village avait ensuite accueilli à ses côtés la modernité de bornes de recharge pour les véhicules électriques.

Cette année, dans le cadre des Chantiers Loisirs Jeunes, encadrés par Familles Rurales et en partenariat avec la CCLPA, les jeunes ont redonné un coup de propre au bâtiment et installé dans ses murs, sur des étagères, des livres à disposition.

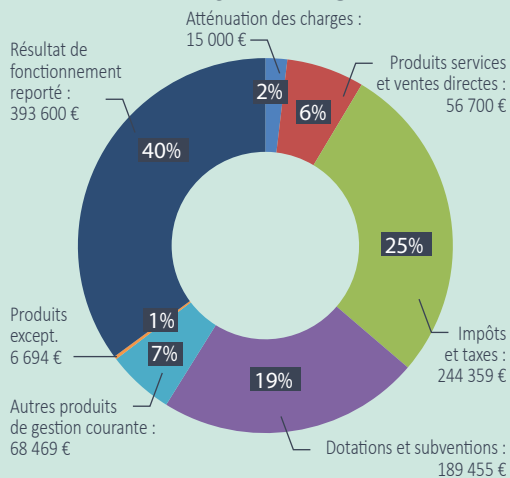
Le relai est maintenant passé aux habitants afin qu'ils fassent vivre cette boîte à livres. Déposez des ouvrages en bon état si vous le souhaitez, prenez-en si vous les aimez mais quoiqu'il en soit lisez dans le respect de ce lieu ouvert à tous et toutes générations.

COMMUNE

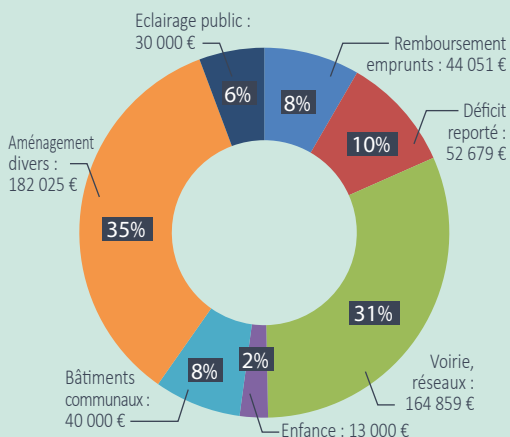
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 974 277 €



RECETTES DE FONCTIONNEMENT 974 277 €



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 526 614 €



Vote des comptes administratifs 2022

Monsieur le Maire ne prend pas part aux votes.

RESULTATS A LA CLOTURE

COMPTES ADMINISTRATIFS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
BUDGET COMMUNE	+ 411 180,60 € dont : . 393 600,75€ repris en section de fonctionnement . 17 579,85€ repris en section d'investissement	- 52 679,85 € Repris en section d'investissement
BUDGET ASSAINISSEMENT	+ 12 538,44 € Repris en section de fonctionnement	+ 13 494,60 € Repris en section d'investissement
BUDGET LOT. LA BOURIETTE	+ 0,63 € Repris en section de fonctionnement	- 93 218,14 € Repris en section d'investissement

Vote des taxes communales 2023

Avant de présenter le budget primitif de la commune, M. le Maire expose l'état de notification des taxes communales.

Il est rappelé que l'article 16 de la loi de finances pour 2020 avait figé les taux de la Taxe d'Habitation de 2019 jusqu'en 2022 afin de permettre la suppression progressive de cette taxe sur les résidences principales.

A compter de 2023, les communes votent à nouveau le taux de Taxe d'Habitation qui concerne :

- les résidences secondaires,
- les locaux meublés occupés à titre privatif par les sociétés, associations et organismes privés, non retenus à la CFE,
- les locaux meublés sans caractère industriel ou commercial occupés par les organismes de l'État ou des collectivités locales et non exonérés en application de l'article 1408 du CGI.

Au vu des baisses régulières des dotations de l'Etat constatées chaque année et afin d'anticiper les évolutions des prochaines années, il est proposé au conseil municipal d'appliquer une hausse de 2 % sur les taux d'imposition des taxes directes locales à savoir :

- Taxe Foncière Bâti : 40.99 %
- Taxe Foncière Non Bâti : 45.10 %
- Taxe d'Habitation : 14.24 %
- CFE : 23.02 %

Vote des budgets 2023

Les dépenses et recettes s'équilibrent

BUDGETS	en FONCTIONNEMENT à	en INVESTISSEMENT à
COMMUNE	974 277 €	526 614 €
ASSAINISSEMENT	65 248 €	85 687 €

Le budget annexe est présenté en suréquilibre

LOT. LA BOURIETTE	80 952 €	82 904 €
-------------------	----------	----------

Les budgets primitifs 2023 sont votés, après délibération, à l'unanimité.

Cession de terrain chemin de La Landette

Dans le cadre du projet d'agrandissement du chemin de La Landette, M. le Maire précise que les 7 propriétaires concernés ont donné leur accord pour la cession de terrain à la Commune. Le conseil municipal approuve la distribution des surfaces d'une contenance cadastrale totale de 230 m² et accepte la cession à titre gratuit.

Séance du 23 mai 2023

Intercommunalité - PLUi Enquête publique du 30 mai au 30 juin 2023

- Consultation du PLUi via le site internet de la CCLPA, à la mairie de Vénès avec la mise à disposition au public d'un ordinateur portable ou lors des 9 permanences réparties sur le territoire avec la présence d'un commissaire enquêteur.
- Dépôt des requêtes via une adresse mail spécifique, sur le registre mis à disposition dans chaque mairie ou par courrier, adressé à la commission d'enquête.

Sècheresse 2022 - Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Par arrêté interministériel, l'état de catastrophe naturelle au titre des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols a été reconnu pour la commune de Vénès. La publication de l'arrêté a été effectuée au Journal Officiel de la République Française le 3 mai 2023.

Une communication par affichage a été effectuée le 4 mai 2023 et les administrés qui s'étaient signalés en mairie ont été contactés par mail et/ou par téléphone. Depuis le 1^{er} janvier 2023, les sinistrés disposent d'un délai de 30 jours maximum à compter de la publication au Journal Officiel pour déposer un dossier de demande d'indemnisation auprès de leurs assureurs.

Contrat Enfance-Jeunesse / Convention Territoriale Globale

Le Contrat Enfance Jeunesse est arrivé à échéance le 31 décembre 2022, la Convention Territoriale Globale doit lui succéder à compter de janvier 2023 pour une période de 5 ans. Il est rappelé l'importance de cette contractualisation qui permet à la CCLPA et aux communes signataires de bénéficier d'un accompagnement financier et technique pour la mise en œuvre d'actions permettant de répondre aux besoins des familles du territoire dans les domaines : Petite Enfance, Enfance-Jeunesse & Sports, Accès aux droits, Bien vieillir et handicap, Vivre ensemble et lien social.

Le conseil municipal approuve la signature de la Convention Territoriale Globale 2023-2027 à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn.

Syndicat mixte du Dadou

Le siège social et les locaux du SMAH du Dadou sont dorénavant situés à Lomers.

Eau et assainissement - Gestion de la compétence

La loi NOTRe prévoit le transfert obligatoire de la compétence Eau et Assainissement au niveau intercommunal en 2026.

L'association des maires ruraux de France propose un modèle de courrier, destiné aux députés, afin de soutenir la proposition de loi « Roux » visant à permettre une gestion différenciée de la compétence. Le conseil municipal approuve le soutien de la proposition de loi n°954 et demande son inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale.

Radar pédagogique / radar chantier

Suite à l'accident mortel et à la destruction du radar pédagogique situé dans le village (*route de Castres*) la mise en place d'un radar chantier en agglomération avait été évoquée par certains conseillers municipaux. Après renseignements pris auprès de la DDT, le maire peut faire une demande par courrier. Si la demande reçoit un avis favorable, une visite technique sera programmée pour déterminer l'emplacement approprié.

Système d'Information sur les Armes (SIA)

Les services de la Préfecture communiquent à nouveau sur la procédure et l'obligation de créer un compte sur le SIA pour tous les chasseurs (*actifs et inactifs*) afin de déclarer les armes.

Séance du 5 juillet 2023

Intercommunalité

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Dans le cadre de l'enquête publique qui s'est tenue du 30 mai au 30 juin 2023, la municipalité a déposé une demande pour étendre la zone UC des jardins cultivés aux parcelles cadastrées section C n° 889, 998 et 999.

Rapports annuels 2022 sur le prix et la qualité du service public

Présentation des rapports annuels de la CCPLA pour les services :

- d'assainissement non collectif (*missions, tarifs, contrôles, performance, budget...*)
- d'élimination des déchets ménagers (*collecte, traitement, impact environnemental, budget, mesures de prévention, bilan, perspectives...*)

DÉMATÉRIALISATION DU DÉPÔT DES DEMANDES D'URBANISME

Vous avez la possibilité de déposer vos demandes d'urbanisme en ligne via le **GUICHET UNIQUE** de la Communauté de Communes du Laurécois - Pays d'agout.

Dépôt des demandes
d'urbanisme
sur le site internet
de la CCLPA :
www.cclpa.fr



Rubrique :
Urbanisme / Autorisations d'urbanisme

Déposez votre demande en ligne !

CERTIFICAT D'URBANISME

VENTE TERRAIN OU MAISON - SUCCESSION - DONATION

Nombre de CU déposés en 2023 : 46

DÉCLARATION PRÉALABLE

DEMANDEUR	OBJET	DATE
BERLOU Thierry	Photovoltaïque	02/01
ALBERT Jacky	Photovoltaïque	06/02
DELAPLACE Mélanie	Ouverture	13/02
JMB QUAD	Acrotère	13/02
ALBERT Patrice	Photovoltaïque	24/02
CARAYON J. Claude	Photovoltaïque	27/02
GAEC LACLAU	Photovoltaïque	23/03
SOULET Alexandra	Piscine	13/04
MOLINIE Mickael	Photovoltaïque	03/08
AUSSENAC Francis	Terrasse et garage	01/09
ALARY Olivier	Chang. de destination	01/09
SCI MONTAGNE DU LAC	Façade et piscine	26/09
FARENC J. François	Division	06/10
REDOULES Jérôme	Photovoltaïque	28/11
AUSSENAC Daniel	Photovoltaïque	30/11
BOUDRY Françoise	Photovoltaïque	04/12
GINESTET Jérôme	Photovoltaïque	13/12
REPAUX COUSTET Léa	Abris	28/12

PERMIS DE CONSTRUIRE

DEMANDEUR	OBJET	DATE
SCI de la Presqu'île	Photovoltaïque	19/01
FRIGORICLIM	Dépôt	14/02
BONNET Carine	Maison	05/05
MARC Laurène	Maison	05/06
ALBERT Jérôme	Hangar	05/10
REPAUX COUSTET Léa	Chang. de destination	10/10
PERIL Didier	Aménagement gîte	18/12
SOULET Yannick	Photovoltaïque	27/12

TERRAIN DE FOOT



Chaque année davantage, nous sommes confrontés aux problématiques liées à la sécheresse et à l'utilisation de l'eau potable dans tous les actes de la vie courante.

Concernant l'arrosage du terrain de foot, la municipalité a saisi l'opportunité de travaux à proximité pour installer un système d'irrigation qui ne sera pas branché sur le réseau d'eau potable.

L'ABATTAGE DU CHÊNE



Le chêne centenaire du jardin d'enfants laisse un grand vide !

Après un délai d'observation, il a fallu se résigner à l'abattage du grand chêne centenaire qui trônait au milieu du jardin d'enfants au lotissement La Bouriette. Cet arbre, malade, pouvant présenter de sérieux risques pour les usagers de cet espace de jeu et de pique-nique. Le Conseil municipal a été touché par le courrier de Juliette, 6 ans et demi, désolée de cet abattage et souhaitant qu'un bébé chêne soit replanté.

Dans les projets et réflexions en cours, les espaces de loisirs étant voués à évoluer, le souhait de Juliette sera étudié afin de définir le meilleur emplacement possible et l'essence d'arbre adapté pour cette nouvelle plantation.

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC



Depuis le mois de novembre 2023, et après quelques ajustements, le réseau d'éclairage public du village et du hameau de Finottes est désormais éteint de 23h à 6h.

Outre les économies d'énergie et la réduction de la facture énergétique, cette action contribue aussi au développement durable.

Projet du PPRI du bassin versant du Dadou

Le plan de prévention des risques inondations est en cours de révision sur le bassin versant du Dadou. Vu la proposition de zonage de l'ensemble des cours d'eau de la commune et compte tenu que le projet n'est pas représentatif des zones réellement à risques, le conseil municipal décide d'émettre un avis défavorable.

Zones d'accélération des énergies renouvelables

La loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables met les collectivités locales au cœur de la planification, et prévoit qu'elles définissent des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables sur leurs territoires. Les communes disposent de 6 mois pour transmettre leurs propositions de zonage.

Réfection du clocher de l'église de Vénès

Afin d'entretenir le patrimoine communal, il convient d'engager des travaux de restauration au niveau du clocher de l'église Saint-Jean-Baptiste. En effet, le mauvais état de la couverture du clocher est responsable des diverses fuites constatées.

L'entreprise ALBERT & Fils a établi un estimatif des travaux à hauteur de 23 933,25 € TTC. Les travaux concernent : la réfection de la couverture et de la zinguerie du clocher et le remplacement des gouttières de l'ensemble de l'église.

Le conseil municipal valide le projet de réfection de l'église Saint-Jean-Baptiste.

Revalorisation des loyers

Vu la conjoncture actuelle et la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE, M. le Maire propose de ne pas procéder à la revalorisation des loyers sur les locaux d'habitation ou commerciaux de la Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas réévaluer le montant des loyers pour les 4 trimestres de l'année 2023.

Aboiements de chien et divagation d'animaux sur la voie publique

Suite à de nombreuses plaintes de la part du voisinage un courrier de rappel à la loi sera envoyé en lettre recommandée aux propriétaires de chiens concernés.

Séance du 20 septembre 2023

Travaux

Rénovation extérieure de l'agence postale communale

La dernière étape de rénovation de l'agence postale est lancée. Le service et l'accueil du public sont maintenus durant toute la durée des travaux.

Abattage du chêne au jardin d'enfants

Vu l'état du chêne et afin de sécuriser le site du jardin d'enfants, il est nécessaire de procéder à son abattage. Le conseil municipal décide de retenir la proposition d'ECO.VA.NA (Castres) pour un montant de 1 020 € qui comprend le rognage de la souche à -20 cm de profondeur.

Réfection du clocher de l'église Saint-Jean-Baptiste - Demande de subvention

Dans le cadre de la réfection de la toiture du clocher, M. le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du Département ; à hauteur de 30% des dépenses éligibles.

Local commercial - Restaurant La Padena (FREDAL'1)

Par jugement en date du 1^{er} septembre 2023, le Tribunal de Commerce de Castres a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de la société FREDAL'1 et a désigné Maître BRU en qualité de Liquidateur.

RPQS Assainissement collectif Vénès 2022

Le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) est un document qui doit être rédigé tous les ans par chaque service public d'eau et d'assainissement pour rendre compte à leurs usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. M. le Maire présente les indicateurs de performance 2022, de l'assainissement collectif de la commune, qui seront publiés sur le SISPEA (observatoire national des services publics de l'eau potable et de l'assainissement).

Participation financière du Comité des fêtes de Vénès

M. le Maire rappelle que l'achat de fournitures pour la salle communale fait l'objet d'un partenariat avec le Comité des fêtes de Vénès. Il est précisé que le montant de la facture s'élève à 2 997,16 € pour l'acquisition d'assiettes, de couverts, d'ustensiles divers et de 2 friteuses de table.

Le Comité des fêtes propose de participer financièrement à hauteur de 1 500 €.

Intercommunalité - Zones d'accélération des EnR

Afin de mettre à jour les cartes proposées par l'état, le SDET est habilité pour conseiller les communes. Dans le cadre de la préparation de ces zones, il est demandé à chaque conseiller d'engager une réflexion préalable à la prochaine séance sur la recherche de terrains incultes et incultivables, sur le potentiel photovoltaïque en toiture et sur le potentiel éolien.

Pôle enfance - Infiltrations dans le hall d'entrée de l'école

Suite à la réunion d'expertise amiable, réalisée le 5 avril 2023 par le bureau EQUAD RCC de Toulouse, l'assurance du constructeur prend en charge les travaux de reprise de la toiture pour un montant de 10 535,53 € ce qui règlera le désordre déclaré d'infiltrations dans le hall d'entrée de l'école.

Eclairage public - Extinction nocturne

Dans le cadre de la réglementation des coupures d'éclairage public sur la commune, il est proposé, à compter du 01.11.2023, une interruption totale de 23h à 6h pour le centre du village et pour le hameau de Finottes.

Séance du 24 octobre 2023

Terrain de foot

La commune a saisi l'opportunité d'installer un système d'irrigation qui ne sera pas branché sur le réseau d'eau potable. A cet effet, l'entreprise MPA Services de Vénès est intervenue pour du terrassement et de la fourniture a été achetée chez Modern Irrigation de Gaillac pour un montant de 2 170,40 €.

Les filets pare-balls situés côté RD67 et côté lotissement de La Bernadié vont être remplacés. La fourniture a été commandée auprès de La Fabrique à Filets pour un montant de 1 674,35 €.

Voirie - Régularisation chemin de la Pousaquié

La régularisation de ce chemin nécessite la consultation d'un géomètre pour la partie qui concerne la Commune.

Site internet

Le travail engagé avec le conseiller numérique ne pouvant pas aboutir, Mme Graissaguel Sandrine, en charge de ce dossier, propose de changer de prestataire et présente les devis de l'entreprise Kauriweb de Castres.

- Conception : 3 927,00 € (Design graphique, développement du site, gestion du projet)

- Maintenance : 432,00 € (Hébergement, nom de domaine et maintenance)

Le conseil approuve la création du site internet avec ce nouveau partenaire.

Projet d'habitat inclusif

Mme Graissaguel Sandrine avec un des membres du CCAS ont assisté à une journée d'information sur le bien-vieillir proposée par l'ADM et le Département. Cette rencontre a eu pour objectifs de présenter les critères du cahier de charge et les aides financières existantes (*en investissement et fonctionnement*) pour les projets qui s'inscrivent dans la programmation d'habitat inclusif validée par la Conférence des Financeurs Habitat Inclusif et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie. Il s'agit du Label Tarn – Vivre ensemble avec le dispositif d'Aide à la Vie Partagée (AVP) qui permet aux habitants de disposer d'une aide pour la vie partagée avec l'intervention d'un professionnel chargé de l'animation, de la coordination (*hors médico-sociale*) ou de la régulation du vivre ensemble, à l'intérieur comme à l'extérieur du logement.

Mme Graissaguel propose dans un premier temps d'engager un travail de réflexion sur les besoins et/ou les critères souhaités pour la Commune.

LA RANDO CITOYENNE

Génération Mouvement
et le Conseil Municipal Enfants



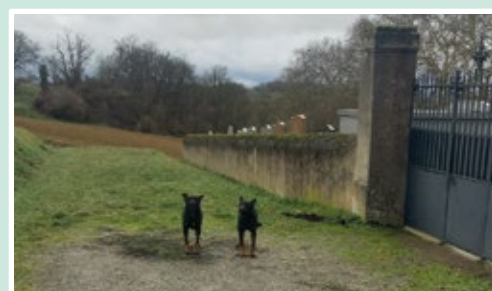
Les enfants du Conseil municipal Enfants se réunissent plusieurs fois par an pour réfléchir à des actions à mener sur la commune de Vénès.

Ils préparent les projets et les présentent au conseil municipal adulte.

Montrant l'intérêt porté à leur environnement naturel et social, le projet retenu cette année a été celui d'une randonnée intergénérationnelle « Nettoyons la nature ».

Répartis en plusieurs groupes, 80 enfants et 20 adultes ont ramassé, dans le village et en campagne, les déchets trouvés sur les bords des trottoirs, dans les fossés, etc. De nombreux débris répartis dans des sacs-poubelles ont été triés au fur et à mesure. Entre canettes vides, emballages en tout genre, il y a de quoi faire !

FOURRIÈRE ANIMALE



Après un peu plus de 7 années de conventionnement avec le chenil d'Aussillon, le conseil municipal a décidé de confier les animaux en état d'errance et de divagation sur la commune de Vénès à l'Élevage des Pas des Bêtes situé à Lautrec.

Au-delà de la proximité de cette structure, ce changement a été motivé par la prise en charge de la capture, du ramassage et du transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique, que ce soit des chiens ou des chats.

NAISSANCES

(signalées à la mairie)

Elliott MARTEIL

né le 4 février

Lyssandro COUVREUR

né le 17 avril

Lucie FLOUR

née le 11 août

Andréa RAYNAL

né le 8 septembre

Martin BENOIT

né le 7 décembre

MARIAGE

Pélagie FOURDINIER & Matthieu CHENUET

le 22 juillet

Isabelle COUSTET & Didier REPAUX

le 12 août

Stéphanie GUISLAIN & Johan WATTEZ

le 30 septembre

PACS

Alice ROUX & Thibaud MARTEIL

le 17 février

Elise JOUGLA & Romain ALBERT

le 9 juin

Marie LACAMBRA & Pierre BRICAUD

le 12 décembre

DÉCÈS

(signalés à la mairie)

Emma CROS

le 18 février

Jean-Pierre DAMAS

le 20 février

Alida BOYER née RAMOND

le 24 février

André ALBERT

le 24 février

Gabriel AVIZOU

le 8 mars

Gilbert BARDOU

le 7 juin

Océane GARCIA

le 13 septembre

Francine GUIBERT née ALBERT

le 23 septembre

Denise LISON

le 22 octobre

Arrachage de l'arbre au jardin d'enfants - Courrier de Juliette

Suite à l'abattage du chêne centenaire qui présentait un risque pour les usagers du jardin d'enfants, la municipalité a été destinataire d'un courrier rédigé par Juliette (6 ans et demi, élève de CE1 à l'école Sainte Thérèse). Elle souhaite qu'un «bébé chêne» soit replanté pour qu'elle puisse grandir avec lui.

Etant donné que l'emplacement du jardin d'enfants pourrait faire l'objet d'un nouveau projet, le conseil municipal préfère se laisser un peu de temps avant de choisir le lieu qui sera le mieux adapté pour replanter un arbre.

Séance du 30 novembre 2023

PPRI du Dadou - Projet d'avis pour le registre d'enquête

Suite à l'avis défavorable émis par la commune sur la révision du plan de prévention des risques inondations sur le bassin versant du Dadou, M. le Maire fait état du compte-rendu de l'audition du 13 novembre 2023 avec M. Jaudon, commissaire enquêteur. Il rappelle que la Commune souhaite supprimer le classement en zone rouge de la partie supérieure (amont) des ruisseaux ou rigoles situés aux lieux-dits : Le Pujol, Brignac, La Baylesse, La Tour, Miral, Les Combils, Le Moulinal.

Le conseil municipal confirme son avis défavorable et décide d'inscrire les remarques au registre d'enquête publique.

Zones d'accélération EnR - Procédure de concertation

La Loi relative à l'Accélération et la Production d'Energies Renouvelables du 10 mars 2023 a, parmi ses objectifs, celui de planifier avec les élus locaux, le déploiement des énergies renouvelables dans les territoires.

Ces zones d'accélération correspondent à des zones jugées préférentielles et prioritaires par les communes pour le développement des énergies renouvelables. Elles sont proposées pour chaque type d'énergie renouvelable.

Les projets d'énergies renouvelables situés au sein de zones d'accélération bénéficieront d'une meilleure acceptabilité sociale, d'une réduction des délais d'instruction, de dispositifs financiers et d'une accélération de leur implantation. Ces zones devront faire l'objet d'une concertation du public selon les modalités définies par le conseil municipal :

- Période de concertation : du 5 au 19 février 2024
- Recensement des observations : sur un registre disponible en mairie ou par mail

Fourrière animale - Changement de prestataire

Il est rappelé que pour toutes les communes, la fourrière animale est une obligation légale et qu'il appartient au Maire d'empêcher la divagation des animaux errants. La commune de Vénès a satisfait à cette obligation en confiant depuis plusieurs années, cette mission à l'Association pour le Secours des Animaux (A.S.A.) dont le refuge est installé à Aussillon.

Compte tenu que le service de fourrière animale rendu par l'A.S.A. prend en compte uniquement les chiens et qu'elle n'assure pas leur ramassage, il est proposé d'étudier les nouvelles propositions des structures existantes sur le territoire intercommunal ; à savoir : l'Élevage des Pas des Bêtes (Lautrec) et Les Templiers d'Hadès (Teyssode).

Le conseil municipal approuve la convention de l'Élevage des Pas des Bêtes qui prévoit la capture, le ramassage, le transport des animaux errants et/ou dangereux sur la voie publique et la gestion de la fourrière animale.

Projet d'habitat inclusif - Etude de faisabilité

Afin de définir l'opportunité d'un tel projet et d'aiguiller la réflexion sur la proposition la plus adaptée, le conseil municipal autorise M. le Maire à engager une étude de faisabilité.

Enrochement lieu-dit La Lande - Choix de l'entreprise

Le conseil municipal décide d'attribuer les travaux d'enrochement d'une partie de la voirie située route de La Tailladié à l'entreprise DSTP (Vénès) pour un montant de 24 952,19 € TTC.

Chemin de Vabre

M. le Maire précise que, comme convenu lors de la dernière séance, un courrier a été adressé aux intéressés pour signifier que la municipalité ne donnera pas suite à la proposition d'aménagement, certes moins onéreuse, mais non conforme aux dispositions réglementaires.

Trifyl - Nouveau mode de collecte des déchets de cuisine

A compter du 1^{er} janvier 2024, la Communauté de communes du Laurécois – Pays d'Agout et Trifyl proposent un nouveau mode de collecte des biodéchets en complément du compostage. Pour ceux qui ne pourront pas composter leurs déchets organiques ou donner des restes de repas aux animaux, des sacs orange seront mis à disposition en mairie.

Autorisation d'accès aux propriétés privées dans le cadre de la réalisation d'inventaires et de suivis du patrimoine naturel (Arrêté préfectoral du 21.11.2023)

En vue d'exécuter des prospections naturalistes dans le cadre de leurs missions, les agents missionnés du Conservatoire Botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées sont autorisés à pénétrer dans les propriétés privées, closes ou non closes (à l'exception des locaux consacrés à l'habitation), situées sur le territoire de l'ensemble des communes du département du Tarn.

L'autorisation préfectorale est valable du 21 novembre 2023 jusqu'au 31 décembre 2024.

Séance du 19 décembre 2023

Tarifs 2024

Commune

Le conseil municipal décide de reconduire pour 2024 les tarifs des salles communales et des cimetières. La redevance d'occupation du domaine public est réévaluée pour les associations à 20 €. Les prestations du service technique sont réévaluées à 22 €/h pour le personnel, 20 € le forfait véhicule utilitaire et 20 € le forfait pour l'enlèvement des encombrants.

Assainissement

Le conseil municipal décide de reconduire pour 2024 les tarifs de la Participation pour l'Assainissement Collectif (P.A.C.), de la taxe de raccordement et de modifier les tarifs liés à la taxe d'assainissement :

- . prime fixe par semestre : 29,00 €
- . prix au m³ d'eau consommée : 0,92 €

Local commercial - Liquidation judiciaire

Les diligences entreprises, par le mandataire judiciaire, en vue de la vente du fonds de commerce n'ont pas abouti. La résiliation du bail commercial a été notifiée à la fin du mois de novembre.

Le commissaire de justice devrait engager dès le mois de janvier la vente aux enchères publiques des actifs mobiliers de la société FREDAL'1.

Syndicat Mixte du Dadou - RPQS 2022

Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service au titre de l'exercice 2022, adopté par le Comité Syndical du SMAH du Dadou, le 1^{er} décembre 2023. Les communes adhérentes au syndicat sont invitées à se prononcer sur ce rapport. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en Eau Potable du SMAH du Dadou au titre de l'exercice 2022.

Clôture et portail - ZA La Marche

Deux entreprises implantées sur la zone artisanale ont demandé l'autorisation de poser des clôtures et portails sur leur terrain respectif.

Compte tenu, qu'à ce jour, il n'y a pas de réglementation particulière, la municipalité demande aux propriétaires de respecter le bornage et de faire appel à un géomètre si besoin.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE



Il y avait du monde lors de la cérémonie pour la commémoration au monument aux morts. De nombreux élèves de l'école Sainte-Thérèse étaient présents, accompagnés de leurs enseignantes. Deux jeunes en uniforme ont également attiré l'attention, les frères Jules et Léo Gayraud, sapeurs-pompiers volontaires à la caserne de Réalmont.

Publié le 21/11/2023, La Dépêche du Midi



ÉQUIPE DE FOOT À 7

Sous l'impulsion d'Yves-Marie Fabriès, une équipe de foot à 7 vient d'être inscrite au championnat UFOLEP du Tarn en 3^{ème} division avec dans la poule Arthès, Cambon 2, Berlats, Valdurenque 2, Albi 2, GOAT, Trébas et Carmaux. Les rencontres ont lieu les dimanches matins, coup d'envoi à 10 heures. L'équipe de foot loisirs à 11 continue ses matchs amicaux le vendredi soir.

CONCOURS AIL ROSE DE LAUTREC



Le centre de loisirs au concours de l'ail

Lise, Chloé, Capucine, Ambre, Noélie, Hugo, Mathis et Thiago, pour l'accueil de loisirs de Famille Rurales, ont participé à la fête de l'ail rose, un moment incontournable de l'été sur le territoire.

Publié le 22 août 2023, La Dépêche du Midi

Solène sur le podium

Rendez-vous incontournable pour la famille Ginestet. Cette année, Solène a réalisée en trois jours un terrain de rugby pour faire un clin d'œil à la coupe du monde à venir en France. Ce qui a valu la deuxième place du concours.

Publié le 8 août 2023, La Dépêche du Midi

LE TRI !



DÉCHETS DE CUISINE : ON PEUT TOUS LES TRIER !
Il existe 2 solutions pour trier et valoriser nos déchets de cuisine : le compostage et/ou la collecte en sac orange.
Les sacs orange sont disponibles en mairie.

FRANCE SERVICES



AIDE AUX DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

L'espace France Services de la Communauté de Communes du Laurétois - Pays d'Agout, basé à Serviès, vous permet d'accéder à un accompagnement personnalisé pour vos démarches administratives : situation fiscale, santé, famille, retraite, emploi...

NOUVEAUTÉ 2024 : DES PERMANENCES MENSUELLES

France services se veut et se doit d'être un dispositif proche de la population. C'est pourquoi des permanences vont être mises en place, à raison d'une permanence par mois sur 5 communes du territoire : Lautrec, Montdragon, Vielmur sur Agout, Saint Paul Cap de Joux et Cabanés. Elles seront tenues par Sophie-Charlotte Paris conseillère France services à la CCLPA. Retrouvez les dates des permanences auprès de la mairie et sur le site de la Communauté de communes.

CONTACT Espaces France

Rendez-vous et renseignements
05 63 70 52 67 / france-services@cclpa.fr
www.cclpa.fr/espace-france-services-du-lautrecois-pays-dagout



NOUVELLE ADRESSE MAIL DE LA MAIRIE & SITE INTERNET

L'ADRESSE MAIL DE LA MAIRIE CHANGE !

Pour toute correspondance, merci d'utiliser notre nouvelle adresse

accueil@mairie-venes.fr

LE SITE INTERNET

Le site internet de la mairie sera en ligne au premier trimestre 2024

www.mairie-venes.fr

CONCERTATION PUBLIQUE

La concertation publique est une démarche visant à associer la population à une prise de décision publique.



IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION POUR L'IMPLANTATION DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

DU 5 FÉVRIER 2024 À 9H00 AU 19 FÉVRIER 2024 À 17H00

Dans un contexte de transition énergétique des territoires, la commune de Vénès a décidé d'établir une cartographie des secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergies renouvelables. Les modalités et le dossier de cette concertation sont consultables en mairie du 5 au 19 février 2024 inclus.



INFO ENTREPRISES LOCALES

Rubrique dédiée aux entreprises de la commune qui souhaitent communiquer sur :

- la création d'une entreprise sédentaire
- le changement de nom ou de propriétaire
- le changement d'horaires d'ouverture
- le changement des coordonnées téléphoniques et d'adresses mails

Exclusivement sur demande des intéressés et sans aucune forme publicitaire.

CREATIONS D'ENTREPRISES




BARTHES CLIM ELEC - Kevin Barthes

Climatisation électricité
Pose, dépannage, entretien toutes marques
Intervention dans tout le Tarn
Tél. : 06 74 86 04 59 - Mail : barthesclimelec@gmail.com



L'ESCALE BIEN-ÊTRE - Marie Lacambra

Institut de beauté
Soin, massage, épilation, manucure, maquillage ...
170 hameau de Finottes - Vénès
Tél. : 06 79 93 98 23 -  L'escale bien-être



LA VIE ASSOCIATIVE



ASSOCIATION
DE PARENTS D'ÉLÈVES
DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE
DE L'ÉCOLE SAINTE-THERÈSE DE VÈNÈS
venes.apel@gmail.com



C'est :

APEL

▪ **Un lieu accueillant** où les enfants ont plaisir d'aller

▪ **Le bureau pour l'année 2023-2024**

Présidente : Galzin Adeline ; Vice-Présidente : Albert Christelle ;

Secrétaire : Fournié Delphine ; Trésorière : Fabre Christel ; Vice-Trésorier : Gazaniol Philippe

▪ **Qui nous permet d'organiser :**

. Ventes : Bijou, sapin de Noël, vin et coffrets, viande, clés usb avec spectacle

. Tenue du stand snacks du 1^{er} mai

. Loto : le 4 février 2024

. Tombola

. Kermesse

Toutes les nouvelles idées sont les bienvenues !

▪ **Demander des subventions, calculées en fonction du nombre d'adhérents :**

. Matériel Montessori

. Voyages scolaires

. Matériel numérique

...

▪ **De recevoir des récompenses lors des concours :**

. Crèche de Noël

. Semaine des APELs

▪ **Qui nous permet de financer :**

Profiter

S'amuser

Se rencontrer

. La messe et le goûter de Noël

. L'achat de matériel (audio, informatique, livres, jeux extérieur...)

. Une partie du salaire de la professeure de musique

. Une grosse partie des voyages scolaires et des sorties culturelles

. Les cadeaux de fin de primaire

. L'apéritif de la kermesse

. Les cadeaux de fin d'année de l'équipe pédagogique

...

L'équipe A.P.E.L. vous souhaite de passer d'excellente fêtes de fin d'année !

Et une bonne et heureuse année à tous !

ADMR

L'ADMR de Vénès est composée d'une équipe de 8 bénévoles et 7 salariés qui interviennent auprès de 70 familles du secteur. En moyenne, 7 500 h d'aide sont effectuées par an.

Pour de l'aide à l'entretien régulier du logement ou suite à une hospitalisation, une grossesse pathologique et/ou en sortie de maternité, garde d'enfant, aide à la personne âgée et/ou handicapée.

Chacun de nous peut être aidé par l'ADMR !

NOUVEAU !

**En faisant appel à l'ADMR,
vous bénéficiez de 50%
de réduction d'impôt
immédiatement**

Venez nous rejoindre en tant que bénévole pour nous aider à faire vivre l'association !



pour tous, toute la vie, partout



CONTACTEZ NOUS, NOUS SOMMES À VOS CÔTÉS POUR VOUS AIDER !

ACCUEIL DU PUBLIC

Lundi de 14h à 17h et Jeudi de 9h à 12h

ADRESSE : Mairie, 81440 Vénès

PERMANENCE TELEPHONIQUE

05 63 70 75 56

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

SECTEUR D'INTERVENTION

Vénès, Peyregoux, St Jean de Vals,
Laboulbène, St Germier, Montfa

Familles Rurales Vénès



Notre association fait partie du mouvement des Familles Rurales nationales. Un projet humaniste et social fondé sur la famille, les territoires ruraux et la vie associative. Une association forte de son engagement bénévole et du mieux vivre en milieu rural.

Notre association est basée au pôle enfance de Vénès, qui comprend :

- . l'école Sainte Thérèse
- . Familles Rurales Vénès

Cette proximité avec l'école permet à Familles Rurales Vénès d'être au plus près des familles. Ces deux équipes, enseignantes et animations, permettent d'œuvrer ensemble pour le bien être des enfants, répondant aux besoins des attentes, des demandes des familles, dans la bienveillance et dans l'accompagnement éducatif, social et culturel.

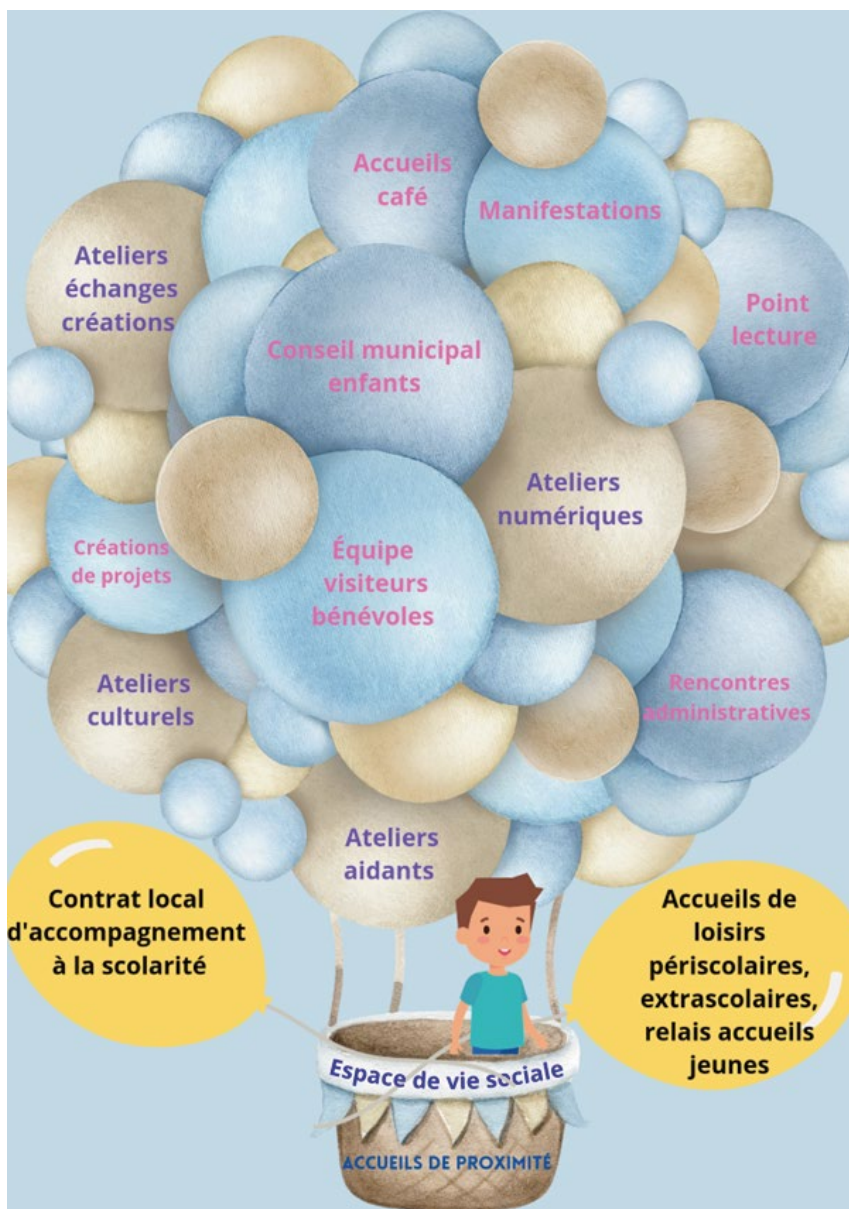
L'association Familles Rurales Vénès et l'école Sainte Thérèse sont deux entités proches et différentes dans leur gestion et leur fonctionnement.

Dans le déroulement d'une semaine scolaire, Familles Rurales Vénès et son équipe d'animatrices sont présentes en périscolaire :

- . Le matin de 7h30 à 9h
- . le midi de 12h à 13h30
- . le soir de 16h30 à 19h
- . le mercredi de 7h30 à 18h30
- . Le mardi soir de 16h30 à 18h30 Accompagnement à la Scolarité (CLAS) animé par Chloé Martinez.

Sans oublier l'accueil extrascolaire durant les petites vacances et les vacances d'été, l'Espace de Vie Sociale avec toutes ces actions culturelles, sociales, sportives et citoyennes, dont le détail de toutes nos actions en image ci-dessous.

Manifestations à venir : participation au vide grenier du 1^{er} mai, organisation du cinéma de plein air le dimanche 21 juillet, du festi'graillou le samedi 27 juillet et du marché de Noël mi décembre.



Familles Rurales Vénès, soutenue par les partenaires tels que : collectivités locales, communauté de communes, CAF, MSA, Groupama, ... et les associations du territoire, ne pourrait se suffire sans ses bénévoles.

Il nous semble urgent et important que cet engagement évolue et se renouvelle. Nous profitons de ce bulletin pour tirer la sonnette d'alarme afin que l'association perdure et puisse continuer à répondre aux besoins. PROPOSEZ VOUS ET REJOIGNEZ NOUS !!!!



CONTACT

FAMILLES RURALES VENÈS

5 rue de la Briqueterie 81440 Vénès
05 63 75 04 01
f.rurales.venès@orange.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi 9h-12h
Mardi 9h-12h et 14h-16h30
Jeudi 9h-12h
Vendredi 9h-12h et 14h-16h30

Généralions Mouvement

Les adhérents de G.M. se retrouvent tous les mardis après-midi de début septembre à fin juin à la salle des glaces de 14 h à 17 h pour des moments conviviaux : marche, belote, jeux de société sans oublier la pause gouter à 16 h.

Pour les plus courageux, rencontre belote tous les vendredis soirs de mi-octobre à fin avril : petit engagement 3 € par personne mais tous les participants repartent avec un petit lot. Durant l'été il est aussi possible de jouer à la pétanque tous les vendredis soirs.

Nous avons 2 sorties par an en bus : en 2023 nous sommes allés à Najac en mai et à Nérac en septembre.

Une nouveauté pour l'année 2023 : nous avons organisé une après-midi animée par la troupe musicale Chabada qui sera de nouveau parmi nous le 14 Mai 2024 à 14 h dans la grande salle.

Le repas Moules frites du 8 octobre a été ouvert aussi aux non-adhérents et nous étions plus de 120 convives.

Le programme 2024 est à votre disposition soit à la mairie, soit à la salle des glaces le mardi après-midi. N'hésitez pas à le demander et à vous joindre à nous, vous serez les bienvenus. Seule une carte d'adhérent est obligatoire au prix de 15 € l'année, qui permet d'être assuré mais aussi d'avoir une réduction pour les sorties en bus.

Pour tout renseignement plus personnel, n'hésitez pas à téléphoner soit à Jeanine Albert, soit à Lylie Menou.



Najac - Mai 2023



CONTACT GÉNÉRALIONS MOUVEMENT

Lylie Menou 05 63 75 93 91

Croix-Rouge Française

La commune de Vénès fait partie de l'unité locale de Réalmont qui rassemble les bénévoles des cantons de Lautrec, Montredon Labessonnié et de Réalmont. Présente auprès de toute personne en difficulté sur le plan local, national et international.

La CROIX ROUGE FRANÇAISE est auxiliaire des pouvoirs publics.



croix-rouge française

PARTOUT OÙ VOUS AVEZ BESOIN DE NOUS



CROIX-ROUGE FRANÇAISE DE LA VALLÉE DU DADOU

GRAULHET

51 rue des Peseignes
81300 Graulhet
05 63 34 55 41

Mardi distribution alimentaire
de 13h à 17h

RÉALMONT

Place Henry Dunant
81120 Réalmont
05 63 55 59 77

Mardi de 9h à 12h
Mercredi de 9h à 12h

Les différentes actions menées

- › une vestiboutique ouverte à tous
- › une épicerie sociale où les usagers envoyés par les assistantes sociales trouvent un soutien alimentaire ponctuel et d'urgence
- › un accueil et une écoute pour les personnes démunies et en rupture sociale
- › des formations de secourisme pour le grand public (PSC1 – IRR)
- › des postes de secours pour encadrer les manifestations
- › un centre d'hébergement «L'Oustal de la Prado» pour les personnes en errance.



CONTACT LOCAL À VÉNÈS

Philippe Hérail - 06 07 36 90 16

Carine Bonnet - 06 95 46 29 42

Atelier bleu cobalt

Organisateur du salon des artistes indépendants du Tarn
Fondatrice Hermine Dessort - Présidente Christiane KARSENTI

CALENDRIER 2024

LE SALON

DU 05 AU 21 JUILLET 2024

SALON DES ARTISTES INDÉPENDANTS DU TARN

INVITÉS D'HONNEURS

Christine BÉGLET, artiste collagiste, Toulouse (Haute-Garonne)
Henri HADIDA, artiste sculpteur, Vieux (Tarn)

LES STAGES

DATE		MAÎTRE DE STAGE
09 mars	Huile & acrylique	Els KNOCKAERT
23/24 mars	Aquarelle	Gérard BASTIEN
06 avril	Huile & acrylique	Olivier BONNELARGE
12/13 octobre	Aquarelle	Gérard BASTIEN
19 octobre	Huile & acrylique	Els KNOCKAERT
16 novembre	Huile & acrylique	Olivier BONNELARGE



Les primés 2023 avec les invités d'honneur Jacques FOURCADIER et Bernard MARY



CONTACT ASSOCIATION ATELIER BLEU COBALT

Christiane KARSENTI
4 place de la Mairie - 81440 VENES
christy.karsenti@wanadoo.fr
Tél. 07 77 28 08 85
www.atelier-bleu-cobalt.fr



Le Salon des artistes indépendants du Tarn s'est ouvert jusqu'au 23 juillet, de 15 heures à 19 heures, avec Jacques Fourcadier et Bernard Mary comme invités d'honneur. Lors du vernissage, le jury 2023 a récompensé Jacques Eychenne avec "Astrait 2", trophée du château de Montfa ; Evelyne Maffre avec "Queribus", premier prix peinture huile et acrylique ; Nicole Giorgi avec le n. 45, diplôme d'honneur huile et acrylique ; Anne-Marie Bonnet avec "Plongeur", premier prix aquarelle ; Christiane Barthès-Gouaze avec "Composition", diplôme d'honneur aquarelle ; Eliane Sansus avec "Déferlante", premier prix pastel ; Guy Di Stefano avec "Rêverie", diplôme d'honneur pastel ; Catherine Butterlin avec "Naissance", premier prix autre technique ; Jean-Marie Pagès avec "Balade sous les arcades", diplôme d'honneur autre technique ; Jean-Pierre Roques pour l'ensemble premier prix sculpture et Frédéric Rouanet pour l'ensemble diplôme d'honneur sculpture. N'hésitez pas à venir contempler ces œuvres, l'entrée est gratuite.

Publié le 17/07/2023, La Dépêche du Midi

Comité des fêtes

Comme chaque année, grâce aux habitants et à tous les membres du comité, la fête du village s'est déroulée dans une bonne humeur. Petits et grands se sont réunis ces quelques jours dans une ambiance festive, malgré le temps qui n'ai pas été au rendez-vous. Le comité des fêtes remercie toutes les personnes ayant contribué à la réussite de cette édition 2023.

Nous remercions également nos partenaires et les habitants pour leurs participations à la tournée, qui cette année à un peu changé.

Nous vous donnons déjà rendez-vous en 2024 du 1^{er} au 5 mai, avec toujours le vide grenier, la belote, le repas, la soirée du samedi soir et sûrement des nouveautés. Nous vous attendons nombreux et prêt à faire la fête !

Le comité des fêtes



Association Théâtrale Izarélie

Les comédiens et l'équipe technique vous donnent rendez-vous dans la salle des fêtes de Vénès pour assister à leur spectacle 2024.

CALENDRIER 2024

Au programme de la soirée :

LE SECRET DE VICTOR Comédie de Marie LAROCHE-FERMIS

Veuf depuis plusieurs années, Victor vit maintenant avec sa nouvelle compagne. Et voici qu'apparaît son épouse, redescendue sur terre pour voir ce que lui et sa fille sont devenus... Elle est invisible pour tous, et lui seul entend sa voix. Il n'en faudra pas plus pour qu'on pense qu'il perd la raison.

MER BELLE DEVENANT AGITÉE Comédie d'Yvon TABURET

Détourner la loi littoral et forcer un propriétaire à vendre malgré sa volonté, c'est facile ! C'est du moins ce que pense cet agent immobilier peu scrupuleux qui cherche à accaparer un charmant camping familial. Mais lorsque les vacanciers découvrent le projet, c'est le grand branle-bas de combat.

Vendredi 8 et Samedi 9 Mars à 21H
Vendredi 15 et Samedi 16 Mars à 21H

Dimanche 17 Mars à 15H
Vendredi 22 et Samedi 23 Mars à 21H

Trois heures de détente et de rires !



Photo du spectacle de Mars 2023

Une histoire de oufs - Comédie de Pierre SAUVIL



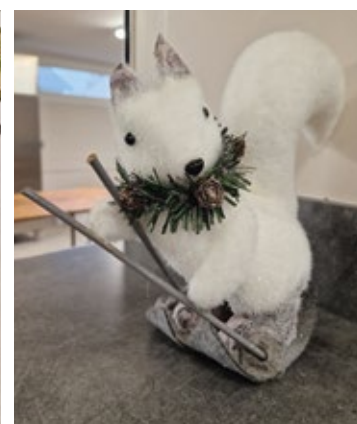
Photo du spectacle de Mars 2023

Les parasites sont parmi nous - Comédie d'Yvon TABURET



Repas de Noël des 65 ans et plus

offert par la municipalité et le CCAS
avec la complicité du Conseil Municipal Enfants



Journée conviviale du samedi 9 décembre 2023



Direction de la publication : Christian Galzin

Rédaction commission communication : Jacky Albert, Sandrine Albert, Perrine Fabre, Frédéric Flottard, Sandrine Graissaguel, Jérôme Redoulès

Mise en page : Laure Daguzan - **Impression :** GraphPRINT- imprimé à 450 exemplaires